



## Compte-rendu de la conférence téléphonique DGDDI mercredi 18 mars 2020

Un troisième entretien téléphonique depuis lundi, entre l'administration et les OS, s'est tenu cette après-midi à 16h30.

L'Ordre du jour de la conférence téléphonique est le suivant :

- L'information aux agents.
- Contrôle aux frontières.
- Sujet Ressources Humaines.
- Médecins préventions.
- L'aéromaritime.

### 1.L'information aux agents.

Ce jour, les agents des Douanes ont reçu une information concernant les conduites à tenir ainsi également les préconisations du médecin de prévention du ministère.

Concernant la mission de la lutte contre la fraude, il a bien été rappelé qu'elle n'est possible que si trois conditions sont réunies, à savoir :

1. le nombre d'effectifs est suffisant ;
2. une liaison possible avec le parquet a préalablement été confirmée ;
3. l'application stricte des consignes de contrôle prévues par le médecin prévention.

Face aux incompréhensions des agents, sur les directives données, la Direction Générale va élaborer sous forme de scénarios des cas typiques, en suivant les préconisations du médecin de prévention : contrôle en lieu confiné, véhicule avec deux agents, comment prendre en charge l'infacteur et/ou le moyen de transport ,etc.

Une organisation a demandé le placement de tous les agents SU en AEA.

### 2.Le contrôle aux frontières.

Concernant la situation des Britanniques qui circulent librement, ce sujet n'est pas arrêté. Même s'ils n'appartiennent plus à l'UE, ils sont dans l'espace dit de libre circulation.

**Pour l'UNSA Douanes, l'attribution du gouvernement sur ce sujet est incompréhensible !**

La note de contrôle aux frontières tierces est toujours en attente de validation chez le Premier Ministre.

Le principe de fermeture des frontières concernera les voyageurs en provenance des pays tiers sauf : les résidents français, les personnes possédant un titre de séjour, des étrangers ayant pour but d'aider les services sanitaires face à la pandémie du Covid-19.

### 3. Sujet RH.

Le sujet concerne les agents de la branche Surveillance par rapport aux Autorisations Exceptionnelles d'Absence (AEA).

L'administration s'affaire à l'élaboration d'une note à destination des agents, dans le but de définir la position statutaire en cas d'absence :

- pendant toute l'absence, 5 jours AEA qui ouvrent droit à 2 RH, en horaires longs, cycle d'agent aéroportuaire ;
- pour les agents ayant un cycle de BSI/BSE, il existe une position dans MATHIEU qui est la « mise à disposition sans cotation » qui ouvrira droit à Repos Hebdomadaire.

Il est à noter que nous avons interrogé un DI, sur une situation particulière se présentant, celui des agents qui avaient **déposé préalablement des jours de congés et qui finalement souhaitent les annuler** pour des raisons bien compréhensibles.

**Le DI a confirmé qu'il est possible d'annuler cette demande.** Cette mesure doit donc être appliquée dans toutes les DI sans exceptions.

### 4.Pratique non homogène des médecins de prévention

La médecine de prévention a rappelé les consignes auprès de tous les médecins sur le territoire.

L'identification des cas à risque doit se faire en tenant compte de la situation des personnes malades dans les 24 heures qui ont précédé l'apparition des symptômes.

Cet historique a une importance fondamentale pour identifier les autres personnes en contact avec le malade durant ce laps de temps.

Une fiche de consigne spécifique doit être rédigée avant la fin de semaine.

### 5. L'Aéromaritime

Le DI de la DNGCD mène une réflexion sur la façon d'adapter les contraintes de l'épidémie et la notion de confinement sur des bâtiments qui génère de fait de la promiscuité.

Il faut pouvoir placer un agent par cabine.

Pour l'UNSA Douanes, les doutes et incertitudes de nombreux agents sont bien évidemment compréhensibles, tant les directives se sont multipliées et contre-dites ces derniers jours.

Il est temps que nos plus hauts dirigeants dans les ministères comprennent que les discours ne peuvent suffire et qu'il faut également s'assurer des bonnes pratiques mises en œuvre dans les directions. Il faut également faire preuve de réactivité face aux nouveaux problèmes soulevés légitimement par les agents de terrain.

La prochaine réunion téléphonique est prévue pour demain, jeudi 19 mars.